



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 1 DU MOIS DE JANVIER 2022

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N° 1 DU MOIS DE JANVIER 2022**

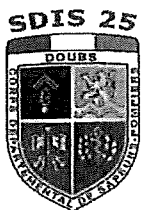
Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 1 du mois de janvier 2022.

Le directeur départemental adjoint,


Colonel Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION	PAGE
<i>Arrêté du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs</i>	
Arrêté n°2021/1214 conférant délégation d'attribution à Monsieur Michaël BADET, chef du groupement des services des ressources humaines	5
<i>Arrêtés du préfet du Doubs</i>	
Arrêté n°25-2022-01-05-00003 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, année 2022.....	7
Arrêté n°25-2022-01-05-00004 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, année 2022.....	10
Arrêté n°25-2022-01-05-00005 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicoptéré du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, année 2022.....	20
Arrêté n°25-2022-01-05-00006 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, année 2022.....	23
Arrêté n°25-2022-01-05-00007 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, année 2022.....	27
Arrêté n°25-2022-01-05-00008 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2022.....	31
Arrêté n°25-2022-01-05-00009 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, année 2022.....	33
Arrêté n°25-2022-01-05-00010 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, année 2022.....	37
Arrêté n°25-2022-01-05-00011 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, année 2022.....	43

Arrêté n°25-2022-01-05-00012 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, année 2022.....



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 31/12/2021
Reçu en préfecture le 31/12/2021
Affiché le **S E D**
ID : 025-282500016-20211216-A20211214_RHDEL-AI

Arrêté n°2021/1214

**conférant délégation d'attribution à Monsieur Michaël BADET,
chef du groupement des services des ressources humaines**

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 1424-19-1 ;
- VU** la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- VU** le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale ;
- VU** le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales ;
- VU** l'arrêté NORINTE9200367A du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret n°65-773 du 9 septembre 1965 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie ; Décrets en Conseil d'Etat) ;
- VU** l'arrêté NORINTE0500904A du 5 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret n°65-773 du 9 septembre 1965 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie ; Décrets en Conseil d'Etat) ;
- VU** l'organigramme du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRETE

Article 1

Délégation permanente d'attribution est conférée à Monsieur Michaël BADET, chef du groupement des services des ressources humaines, à l'effet de représenter le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs en sa qualité de représentant de l'administration au sein de la commission départementale de réforme siégeant en sa composition spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires.

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

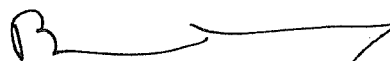
Affiché le

S E G

ID : 025-282500016-20211216-A20211214_RHDEL-AI

- Article 2** | Monsieur Michaël BADET est chargé de signer toutes pièces afférentes à la présente délégation et notamment le procès-verbal des séances de ladite commission.
- Article 3** | En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michael BADET, les délégations qui lui sont consenties à l'article 1 et 2 du présent arrêté, sont exercées, aux mêmes conditions, par Madame Marie-Pierre COUTOT, cheffe du service gestion des ressources humaines.
- Article 4** | Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et inséré au recueil des actes administratifs dudit service départemental.

Fait à Besançon, le 16 décembre 2021



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services d'incendie et
de secours du Doubs

Arrêté N° 25 - 2022 - 01 - 05 - 00003

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2022.

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996 relative aux Services d'incendie et de secours et au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
Vu l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le Guide national de référence relatif à la cynotechnie ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 3979 du 15 juillet 1998 portant création du peloton cynophile du départemental du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté n° 2007-1712-07104 du 17 décembre 2007 portant création d'un peloton Cynophile départemental au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-11-29-00004 du 29 novembre 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2021 ;
Vu la circulaire NOR/INT/E/95/0048/C du 10 février 1995 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} | Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2022, sans restriction, les personnels et les chiens désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRENOM
CYN 3	Conseiller Technique Départemental	Berger belge JEKO né le 05/11/14 n° 250269500642126	HUGUENARD Arnaud

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRENOM
CYN 2	Chef d'unité cynotechnique	Berger allemand JUKE né le 20/10/14 n°250268500768018	GOY Franck
		Border collie PEP'S né le 15/11/2019 n°250269590054602	
		Berger belge JEKO né le 05/11/14 n° 250269500642126	JEANNINGROS Magali
CYN 1	Conducteur cynotechnique	Berger belge malinoise RÊVA, née le 10/01/2020 n°250268732705750	RICHARD Mickaël

Article 2

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Sont habilités à exercer la spécialité « CYN » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRENOM
/	/	/	/

Article 3 | L'arrêté préfectoral n° 25-2021-11-29-00004 du 29 novembre 2021 susvisé est abrogé.

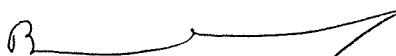
Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **05 JAN. 2022**

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP


**PRÉFET
 DU DOUBS**

*Liberté
 Égalité
 Fraternité*

**Service Départemental
 d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté N° 25 - 2022 - 01 - 05 - 00004

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2022.

Le préfet du Doubs
 Chevalier de la Légion d'Honneur,
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- **Vu** la loi n° 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- **Vu** l'arrêté du 3 octobre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux secours feux de forêt ;
- **Vu** l'arrêté du 18 avril 2008 fixant le guide national de référence relatif aux manœuvres feux de forêt ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 portant approbation du SDACR du Doubs ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00002 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts apte à la constitution des colonnes mobiles de secours des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2021.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2022, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 4	Conseiller technique départemental	CMS	GUICHARD	Samuel
FDF 4	Conseiller technique départemental adjoint	CMS	VIEILLEDENT	Matthieu
FDF 4	Chef de colonne	CMS - - -	ANGONIN BEAUDOUX FOURNEROT MEYER	Arnault Stéphane Christophe Nicolas

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 3	Chef de groupe	CMS	DELAULE	Lionel
		CMS	DINETTE	Arnaud
		CMS	DORIER	Pierre
		-	FAIVRE	Raphaël
		CMS	FISCHESSER	Guillaume
		-	HONOR	Emmanuel
		CMS	PETITCOLIN	Patrick
		-	REGAZONI	David
		CMS	REGNAUT	Fabien
CMS	ROUSSEY	Éric		
CMS	SAUGET	Yohann		
FDF 2	Chef d'agrès	CMS	ABBUHL	Geoffrey
		CMS	AGUIE	Alexandre
		CMS	BALLET	David
		CMS	BECOULET	Sébastien
		CMS	BETTONI	Maxime
		CMS	BEY	Mickael
		CMS	BOLE	Julien
		-	BOUCLET	Gaëtan
		CMS	BOUJON	Jérôme
		CMS	BOURGOIN	Alain
		CMS	BREUILLARD	Patrice
		-	BUTORAC	Boban
		CMS	COHADON	Sylvain
		CMS	CONGRETTEL	Frédéric
		-	COULON	Philippe
		CMS	CUSENIER	Christophe
		CMS	DAMNON	Cédric
		-	DE CAMPOS GOMES	David
		CMS	DELOULE	Fabrice
		CMS	DEMAIMAY	Rodolphe
		CMS	DESCHAMPS	Jean-Marc
		-	DORNIER	Damien
		CMS	DUBI	Fabrice
		CMS	DUTRIEUX	Arnaud
		CMS	ESPINOSA	Sébastien
		CMS	ESPITALIER	Stéphane
		CMS	FAIVRE	Nicolas
		-	GAGLIARDI	Sébastien
		CMS	GAILLARD	Benjamin
CMS	GARNIER	Hervé		
CMS	GAUDINET	Samuel		
CMS	GEHANT	Gilles		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 2	Chef d'agrès	CMS	GERMAIN	Sébastien
		-	GIGON	Stéphane
		-	GILLIOT	Guillaume
		-	GIRARD	Frédéric
		CMS	GIRARD	Jacky
		CMS	GRANCHER	Romarc
		CMS	GRIMANI	Alain
		-	GRISON	Aurelien
		CMS	GRYNSYK	Gaëtan
		CMS	GUIGNIER	Hervé
		CMS	GUIGNIER	Patrice
		CMS	GUILLET	Daniel
		CMS	GUZZON	David
		CMS	HORCKMANS	Alexandre
		-	HUGUENARD	Fabrice
		CMS	JEANNEROD	Christophe
		-	LAPORTE	Denis
		-	LEMOINE	Emmanuel
		CMS	LESTRAT	Jessy
		CMS	MAGNIN-FEYSOT	Olivier
		CMS	MAIGROT	Robin
		CMS	MARION	Damien
		CMS	MARTIN	Fabrice
		-	MATERNE	Christophe
		CMS	MENDY	Philippe
		CMS	MILLE	Gaëtan
		-	MOREAU	Yann
		CMS	MOREY	Vincent
		-	MOUGEY	Olivier
		CMS	MOUGIN	Christophe
		CMS	MOUGIN	David
		CMS	NOIR	Damien
		CMS	NORMAND	Bertrand
		CMS	OCHS	Thierry
		CMS	PAGEAUX	Mickaël
		CMS	PAGNOT	Olivier
		CMS	PAPE	Christophe
		-	PARRIAUX	Fabrice
		CMS	PERIARD	Anthony
		-	PICHETTI	Christian
CMS	PIGUET	Serge		
-	PONCELIN	Bertrand		
CMS	PONCOT	Yohann		
CMS	POY	Ludovic		
-	PRINCET	François		
CMS	PROST	Julien		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 2	Chef d'agrès	CMS	RATTE	Johanny
		CMS	REGNIER	Cyril
		CMS	RIVOIRE	Clément
		-	ROUSSET	Frédéric
		CMS	SAUSER	Yannick
		-	SCHAER	Dominique
		CMS	SCHORI	Nicolas
		CMS	SECLET	Elvis
		CMS	SIMON	Eric
		CMS	SIMONIN	Lionel
		CMS	TERVEL	Maxime
		-	THIRIAT	Laurent
		CMS	TOURMAN	Jean-Michel
		CMS	VALKER	Marc
		CMS	VECLAIN	Bruno
-	VUILLET	Johann		
CMS	WAHLER	David		
FDF 2	Equipier	CMS	SCHWEBLIN	Magali
FDF 1	Equipier	CMS	ANDRE	Paul-Etienne
		-	AUDEBERT	Grégory
		CMS	AVONDO	Samuel
		-	BADOIS	Aurélien
		-	BAILLY	David
		-	BANDERIER	Hubert
		-	BARCON	Jean-Claude
		CMS	BARDOT	Jordan
		CMS	BARRAULT	Hervé
		CMS	BART	Gaëtan
		CMS	BASSETTI	Mattéo
		CMS	BAUD	Cyril
		CMS	BEL	Julien
		CMS	BELOT	Julien
		-	BENKHELFALLAH	Sid-Ahmed
		-	BERRARD	Yvan
		-	BERTRAND	Daniel
		-	BESANCON	Régis
		CMS	BILLOD	Julien
		CMS	BODET	Matthieu
-	BOILLOT	Florian		
CMS	BOLE	Nicolas		
CMS	BOSSON	Stéphane		
-	BOUCHER	Yannick		
CMS	BOUDINOT	Laurent		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	-	BOUHELIER	Robin
		CMS	BOURDIN	Fanny
		-	BOURGIN	Sébastien
		CMS	BOUTON	Arnaud
		CMS	BOVET	Florent
		-	BRASLERET	Caroline
		CMS	BRENANS	Raphaël
		CMS	BRETAGNE	Cédric
		CMS	BREUILLARD	Killian
		-	BREUILLOT	Kevin
		-	BRIDE	Mickaël
		-	BRIOIS	Madeline
		CMS	BRISEBARD	Corentin
		CMS	BRISEBARD	Jules Maël
		CMS	BROCCO	Guillaume
		-	BRONIQUE	Nicolas
		CMS	BRUOT	Killian
		CMS	BULLE	Mathieu
		CMS	CAFFAREL	Xavier
		CMS	CARBINI	Romain
		CMS	CARMINATI	Alexis
		-	CAVARELLI	Nicolas
		-	CAVATZ	Joann
		CMS	CECCARELLO	Christian
		CMS	CHAMPAGNE	Charley
		CMS	CHAPELLE	André
		CMS	CLERC	Jérémy
		-	CLERC	Laurent
		CMS	CLEVY	Victorien
		CMS	COGNAT	Jérémie
		-	COLLETTE	Olivier
		CMS	COMITI	Jean-Marc
		CMS	COMPTE	Alexandre
		-	CORDIER	Florian
		-	CORDIER	Romain
		-	CORNET	Marc
		-	CORNU	Laurent
		CMS	COSTE	Pierre
		CMS	COURAGEOT	Damien
		-	COURVOISIER	Emmanuel
CMS	CUNY	Sébastien		
-	CUSENIER	Jérôme		
CMS	DEBOST	Julie		
-	DECHAUD	David		
CMS	DELOULE	Hugo		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDf 1	Equipier	-	DEMANGE	Michaël
		CMS	DERAY	Emile
		CMS	DESENCLOS	David
		CMS	DINQUER	Nicolas
		CMS	DOSIERES	Kévin
		-	DREZET	Sylvain
		CMS	DUDO	Olivier
		CMS	DUPONT	Antoine
		CMS	DUPOIS	Gaëtan
		CMS	DUSSOUILLEZ	Mickaël
		CMS	DUTRIEUX	François
		CMS	ETCHIALI	Mehdi
		CMS	ETEVENON	Karine
		CMS	FAUDOT	Nicolas
		CMS	FAVE	Rémy
		CMS	FENAUX	Carole
		CMS	FLAMERY	Clément
		CMS	FORTIER	Fanny
		CMS	FRANCOIS	Charles
		-	GABET	Julien
		-	GAGELIN	Alexandre
		CMS	GAGELIN	Arthur
		-	GAHIDE	Eddy
		CMS	GAIFFE	Manon
		CMS	GALOTTE	Alexandre
		CMS	GAMARD	Alain
		-	GAMARD	Vincent
		-	GARRIDO	Roberto
		CMS	GAUDUMET	Michaël
		CMS	GERVAIS	Philippe
		CMS	GIAMPICCOLO	François
		-	GIDEL	Christian
		CMS	GINDRAT	Valère
		CMS	GIRARD	Thomas
		CMS	GIRARDET	Armand
		CMS	GIRARDET	Tom
		-	GIRARDIN	Jérémy
		CMS	GIRARDOT	Denis
		CMS	GIROD	Enrique
		-	GOSELIN	Patrick
CMS	GOY	Franck		
-	GRANDCLERE	Jason		
-	GRANDJEAN	Aline		
CMS	GRANDJEAN	Thomas		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	-	GRILLET	Bertrand
		-	GRISEY	Pascal
		CMS	GROS	Philippe
		-	GROSJEAN	Alexandre
		CMS	GROSJEAN	Mélanie
		-	GROSPERRIN	Alexandre
		CMS	GUENAT	Romain
		CMS	GUIBELIN	John
		CMS	GUIGNOT	Yvon
		CMS	GUILLAME	Loïc
		-	GUILLAUME	Gwegan
		-	HARAT	Romain
		-	HERARD	Marc
		CMS	HINTZY	Thomas
		-	HODY	Audrey
		-	HUGUENARD	Arnaud
		-	JACOUTOT	Olivier
		-	JACQUIN	Stéphane
		-	JEUDY	Julien
		CMS	JEVTOVIC	Vincent
		-	JOLY	Benoît
		-	JOLY	Stéphane
		-	JOSET	Sébastien
		CMS	JOUILLEROT	Baptiste
		CMS	KEBAILI	Rayan
		-	LABATTUT	Steeven
		CMS	LACROIX	Colin
		CMS	LAITHIER	Julien
		-	LANDWERLIN	David
		CMS	LANZERAY	Alexandre
		-	LARTIGUE	Aurélien
		-	LAURENT	Adrien
		CMS	LEFEBVRE	Clara
		CMS	LEFORT	Geoffrey
		CMS	LEROY	Nicolas
		CMS	LEROY	Steve
		-	LIGNIER	Paul
		-	LOCATELLI	Alexandre
		CMS	LOICHOT	Pierrick
		CMS	LOMBARDOT	Philippe
-	LOMBARDOT	Sébastien		
CMS	LONCHAMPT	Anthony		
-	LOUIS	Pascal		
CMS	MAGNIN-FEYSOT	Honoré		
-	MAILLOT	Michel		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FD 1	Equipier	CMS	MAKOWIESKY DURUISSEAU	Florent
		-	MARGUET	Corentin
		CMS	MARSOUDET	Benjamin
		CMS	MARTINS	Camille
		CMS	MATHIOT	Lucas
		-	MEYER	Florian
		CMS	MIDEY	Alexandre
		-	MILLE	Arnaud
		-	MINOLETTI	Alexandre
		-	MINOLETTI	Benoit
		-	MIOTTE	Aloïs
		-	MIOTTE	Patrick
		CMS	MONNIN	Frédéric
		CMS	MONNOT	Romain
		-	MONTAGNON	Aurélien
		CMS	MONTEL	Jonathan
		CMS	MORAS	Raphael
		CMS	MOREL	Benoit
		CMS	MOREL	Dylan
		CMS	MOSSARD	Vincent
		-	MUCKE	Jean-Philippe
		CMS	MUSY	Arnaud
		-	NEMER	Théo
		CMS	NICOLET	Cédric
		-	OLIVIER	Stéphane
		CMS	ORDINAIRE	Tony
		CMS	OUDOT	Nadège
		CMS	PAHIN	Mathieu
		CMS	PAHIN	Nicolas
		CMS	PAIGNAY	Florent
		-	PAILLOZ	Romain
		CMS	PARMENTIER	Nicolas
		CMS	PASCAL	Malory
		-	PECHIN	Anthony
		CMS	PECORARO	Florian
		-	PELLATON	Laurent
		CMS	PELLETIER	Robert
		-	PELLIER	Olivier
		-	PERRIGUEY	Clément
		CMS	PERRIN	Clara
-	PERRIN	Julien		
-	PERROT	Sébastien		
CMS	PETIT	Cédric		
CMS	PICARD	Sylvain		
CMS	PIRALLA	Romain		
-	PLUMEREL	Guillaume		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	CMS	PORET	Romuald
		-	POTIER	Cyril
		CMS	POUDEVIGNE	Martin
		CMS	POULEN	Olivier
		CMS	POURCELOT	Michael
		CMS	POURCELOT	Sébastien
		-	POURNY	Sébastien
		CMS	PRAOM	Margaux
		CMS	PROFAULT	Marine
		CMS	QUERRY	Frédéric
		CMS	RACLOT	Damien
		CMS	RAILLARD	Tristan
		CMS	RAMOS QUEROL	Guerau
		CMS	REGAZZONI	Hugues
		-	REUILLE	Allan
		CMS	REUILLE	Sébastien
		-	RIOT	Elise
		-	RIVA	Laurent
		CMS	ROBIN	Christophe
		CMS	RODRIGUES ABRANTES	Antonio
		-	ROLAND	Jean-Louis
		CMS	ROSSETTO	Julien
		CMS	ROUARD	Fabien
		CMS	ROUSSEAU	Jérémy
		CMS	ROUSSIN	Anthony
		CMS	RUDE	Alexandre
		-	RZEMYSZKIEWICZ	Thomas
		-	SCACCHETTI	Louis
		-	SENOT	Jean-Charles
		CMS	SMOUNYA	Marc
		-	SONNET	Christophe
		CMS	STADLER	Franck
		CMS	THEVENOT	Thierry
		CMS	THILY	Alban
		CMS	TISSOT	Stéphane
		CMS	TOITOT	Didier
		-	TOURNIER	Hervé
		CMS	TREFF	Damien
		-	TRIPONNEY	Nicolas
		CMS	TROY	Rodolphe
-	TSCHIRRET	Vincent		
CMS	TYRODE	Florian		
CMS	UHLEN	Bruno		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	CMS	VACELET	Amaury
		-	VADAM	Jean-Charles
		CMS	VALLEE	Romain
		-	VARILLON	Julien
		-	VAUDEVILLE	Sébastien
		-	VERISSIMO	Romain
		CMS	VIONNET	Jean
		-	VIVOT	Florian
		-	WURTZ	Jean-Cyril

Article 2

Seuls les sapeurs-pompiers aptes à la constitution des colonnes mobiles de secours (CMS) inscrits sur la liste définie en article 1, sont susceptibles d'être engagés sur des interventions en colonnes mobiles de secours « feux de forêts ».

Article 3

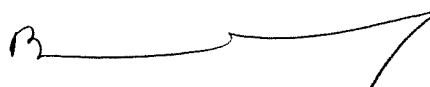
L'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00002 du 1^{er} octobre 2021 susvisé est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **05 JAN. 2022**

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25^e CDSP

Arrêté N° 25-2022-01-05-00005

fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2022.

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
Vu la note d'information DSC8/PPF/LB n° 93-897 du 03 juin 1993 ;
Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;
Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;
Vu l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-07-01-00007 du 1^{er} juillet 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2021 ;
Vu la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2022, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélicoptère de nuit	NOM - PRENOM
GIH	Conseiller technique Départemental (IMP 3)	Oui	LARRIERE Didier
	Conseiller technique Départemental adjoint (IMP 3)	Oui	JEANNIN Maël
	Conseiller technique Départemental (SAL 3/SAV)	Non	SCHAER Dominique
	Chefs d'unité (IMP 3)	Oui	GRANCHER Romaric GRIMANI Alain LIEVRE David MARTIN Ludovic MINOLETTI Benoît PATTON Bruno PELLIER Olivier TISSOT Jérôme TROY Rodolphe VIENNET Aurélien
	Sauveteurs (IMP 2)	Non	BRIDE Mickaël COLLIARD Sébastien DEFRASNE Jérôme DEFRASNE Nathalie HORCKMANS Alexandre HUGUENARD Arnaud RUDE Alexandre VUILLET Johann
	Sauveteurs aquatiques (SAV)	Oui	MARTIN Ludovic TISSOT Jérôme
		Non	DECKMIN Richard DROSZEWSKI Yann GAHIDE Eddy POTIER Cyril ROUSSEY Eric SCHAER Dominique TREFF Damien
	Médecin SSSM (IMP 1)	Non	PEUGEOT-MORTIER Caroline PILLER Laure-Estelle

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 2 | Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicoptéré uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

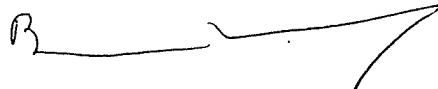
EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélicoptéage de nuit	NOM - PRENOM
/	/	/	/

Article 3 | L'arrêté préfectoral n° 25-2021-07-01-00007 du 1er juillet 2021 susvisé est abrogé.

Article 4 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 05 JAN. 2022

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP

Arrêté N° 25-2022-01-05-00006

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2022.

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-11-00006 du 11 octobre 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2021 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er | Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2022, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
IMP 3	Conseiller technique Départemental	LARRIERE Didier
	Conseiller technique Départemental adjoint	JEANNIN Maël

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
IMP 3	Chefs d'unité	BAILLY David BOVET Florent DAMNON Cédric GAILLARD Benjamin GRANCHER Romaric GRIMANI Alain GUILLET Daniel LIEVRE David MARTIN Ludovic MINETTI Thierry MINOLETTI Benoît PATTON Bruno PELLIER Olivier RODRIGUES Cédric TISSOT Jérôme TROY Rodolphe VIENNET Aurélien
IMP 2	Sauveteurs	BANDERIER Hubert BARTHELEMY Maxime BERNA Christophe BRENANS Raphaël BRIDE Mickaël CAVATZ Gaëtan CHAMPAGNE Charley COHADON Sylvain COLLIARD Sébastien DEFRASNE Jérôme DEFRASNE Nathalie DESCHAMPS Jean-Marc DUBOURG Kévin DUSSOUILLEZ Mickaël ETCHIALI Mehdi FAIVRE Landry GERMAIN Sébastien GRANDMAISON Maxime GRANDMOUGIN Baudoin HODY Audrey HORCKMANS Alexandre HUGUENARD Arnaud JEANNEROD Christophe LEROY Steve

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
IMP 2	Sauveteurs	MEROUGE Tristan MOUREY Mathieu OCHS Thierry ORDINAIRE Tony PELLEGRINI Rodolphe PROFAULT Marine QUERRY Frédéric ROLAND Jean-Louis RUDE Alexandre THIEBAUD Mickaël UHLEN Bruno VADAM Jean-Charles VUILLET Johann

Article 2 | Sont habilités à exercer la spécialité « GRIMP » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
IMP 3	Chef d'unité	ROBIN Christophe
IMP 2	Sauveteur	BREUILLOT Kévin

Article 3 | Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs groupements respectifs :

- Adjudant-chef ROBIN Christophe – Groupement EST ;
- Adjudant-chef TISSOT Jérôme – Groupement OUEST ;
- Adjudant-chef RODRIGUES Cédric – Groupement SUD.

Article 4 | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 5

L'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-11-00006 du 11 octobre 2021 susvisé est abrogé.

Article 6

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 05 JAN. 2022

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP

Arrêté N° 25-2022-01-05-00007

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2022.

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers.
Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 692 du 21 janvier 2002, fixant le Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00004 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du SDIS du Doubs pour l'année 2021 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} | Sont habilités à exercer en qualité d'infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés, au titre de l'année 2022, les personnels désignés ci-dessous :

NOM – PRENOM	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
AMIEZ Delphine	X		X			
AUDY Pauline	X		X			
BARBIER Julien	X			X		X
BAYLE Sabrina	X		X			
BERGER Damien	X	X		X	X	
BESANCON Garance	X			X		
BESANCON Kim	X			X		
BILLOD-MOREL Céline	X		X			

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM – PRENOM	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
BINETRUY Brigitte						
BINETRUY Thibaud	X			X		
BOBILLIER-MONNOT Adeline	X		X			
BONVARLET Shama	X		X			
BOUILLET Sandrine	X		X			
BRISEBARD Mathilde	X			X		
CASTANY Thomas	X			X		
CHABOD Adeline	X		X			
CLERC-VOUILLOT Fanny	X		X			
CLOUET Laure	X			X		
COMTE Cécile	X			X		
COMTE Estelle	X			X		
CONROUX Sophie	X			X		
CUNY Bertrand	X	X		X	X	X
DESCHENES Kevin	X			X	X	X
DESHAYES Julien	X			X	X	
DUVIVIER-THIBAUT Eric	X			X		
EL AYOUNI Ayoub	X		X			
ELISABETH Sébastien	X	X		X	X	
FAIVRE Alexandra	X	X		X		
FERREUX Augustin	X			X		
GAIFFE Olivia	X	X		X		
GAUDINET Gabriel	X			X	X	X
GRANDJEAN Bertrand	X	X		X	X	X
GROSS Christophe	X			X		
GRUT Evelyne	X					
HERCHA Soued	X	X		X		
HUOT Aurore	X	X		X	X	X
JEANNEROD Françoise	X			X		
JOUILLE Mélanie	X			X		
JOURNOT Alain	X			X		X
KHELOUFI Louiza	X			X	X	
LANGUILLE Emmanuel	X			X	X	
MAGNIN Frédéric	X			X	X	
MARION Céline	X		X			
MARY Magdalena	X		X			
MEBIROUK Jamaya	X			X	X	
MILLON Martine	X	X		X		X
MONTAGNON Jean Christophe	X			X		X

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM – PRENOM	SSO	SSO SAL	SAP dou- blage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordina- teur
MORA Stéphanie	X					
NAGY Cécile	X			X		
NICOD Fabienne	X	X		X	X	X
PARIS Mélanie	X			X		
PEREZ Morgane	X			X		
PETIT Yannick	X			X		
PIGUET Franck	X		X			
PINEAU Joséphine	X			X	X	
POULLEAU Léa	X		X			
REBILLOT Isabelle	X		X			
RETHORE Annie	X			X		
RICHARD Christophe	X			X	X	
RICHARD Solenne	X			X	X	
ROBERT Patrick	X			X	X	
RUFFION Laetitia	X	X		X	X	
RUINET Sylvie	X		X			
SCALABRINO Véronique	X	X		X		
SCHWEBLIN Marie-Françoise	X					
SUBILOTTE Laurence	X			X		
TEIXEIRA Johanna	X			X		
TROSSAT Clémentine	X			X		
VACELET Laurence	X		X			
VANDERHAEGHE Jérôme	X			X		X
VIVOT Stéphanie	X	X		X	X	
VONIN Véronique	X	X		X	X	X
VOUILLON Alain		X	X			
WENGER Maxime	X			X		
ZAHND Henri	X		X		X	

Article 2

Les infirmiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés sur intervention en doublage ou pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3

L'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00004 du 1^{er} octobre 2021 susvisé est abrogé.

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le

05 JAN. 2022

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP

**Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté N° 25-2022-01-05-00008

fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2022.

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
Vu l'arrêté du 13 septembre 2004 relatif à l'attribution par équivalence des attestations et diplômes d'emploi de spécialité des sapeurs-pompiers ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00005 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2021.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs au titre de l'année 2022, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
PRV 3	Responsable départemental de la prévention	TROUTTET Gilles
PRV 2	Chef du Groupement prévention et planification	TOURASIN Lionel

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

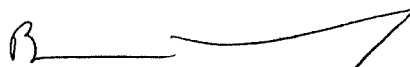
NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
PRV2	Préventionnistes	FALLOT David GRISON Aurélien HOFFSCHURR Pascal MICHEL Philippe MOREAU Yann PEYRUSSE Christian RIVIERE Philippe
	Prévisionnistes	BONNETON Sébastien DELON Benoît GESSIER Pierre PERRIN Julien RIVOIRE Clément STORTZ Yvon
	Agent de prévention	BOUCHOT Anaël FREIDIG Sébastien LIEGON Sandrine MARCHAL Hervé

Article 2 | L'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00005 du 1^{er} octobre 2021 susvisé est abrogé.

Article 3 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 05 JAN. 2022

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP

Arrêté N° 25-2022-01-05-00009

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2022.

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07102 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée dans la lutte face aux risques radiologiques dans le département du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au risque radiologique ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00006 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2021.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2022, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 4	Conseiller Technique Départemental	BOUCHOT Anaël
	Conseiller Technique	DELON Benoît
EXPERT	Conseiller Départemental Médecine Nucléaire	BOULADHOUR Hatem
RAD 3	Conseiller Technique Départemental Adjoint	SAUGET Yohann

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 3	Chef « CMIR »	BEVALOT Jules LECOMTE Hervé ROYER-FEY Guillaume VIEILLEDENT Matthieu
RAD 2	Conseiller en radioprotection	COGNAT Jérémie
	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE Alexandre AUTHIER-CAILLAUD Astrid BADINA Jérôme BAILLY David BECOULET Sébastien BOSSONNET Julien CAFFAREL Xavier CLAVERIA Nicolas CLERC Laurent DETTE Jean-Philippe DINETTE Arnaud DUDO Olivier DUTOUR Sandrine FISCHESSER Guillaume FRANCHEQUIN Régis GHERARDI Philippe GIRARDET Tom GUIGNOT Yvon GUILLET Daniel JACOUTOT Olivier LAISNE Jean-Marc MALACHOWSKI Frédéric MONNIN Frédéric MONTAGNON Aurélien PETER Arnaud PICHETTI Arnaud PONCELIN Bertrand PRIEM Vincent RIVA Laurent RIVIERE Philippe ROLLIN Jérôme ROUSSIN Anthony SCHORI Nicolas TOURNIER Stéphane

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BEUGNOT Alexis BOLE Julien CHOULET Frédéric DUCHANNOY Benoît GARNIER Hervé GRILLET Bertrand KATANCEVIC Nicolas LONCHAMPT Anthony MANZONI Jérémie MASSE Sébastien MILLE Gaëtan MOUGIN David PERRIN Julien PLUMEREL Guillaume ROY Jérôme VADAM Jean-Charles VALKER Marc
RAD 1	Equipier reconnaissance	DUBOIS Romain DUPONT Antoine HODY Audrey

Article 2 | Sont habilités à exercer la spécialité « RAD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	MARCHE Fabrice

Article 3 | L'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00006 du 1^{er} octobre 2021 susvisé est abrogé.

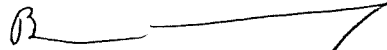
Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 05 JAN. 2022

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP

Arrêté N° 25 - 2022 - 01 - 05.000-10

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2022.

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile
Vu le Guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques fixé par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en date du 23 mars 2006.
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07101 du 17 décembre 2007 portant création de la CMIC 25 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00007 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2021.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2022, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	DETECTION ANALYSE	NOM – Prénom
RCH 4	Conseiller Technique Départemental	BIOLOGIQUE POLLUTION	REGAZONI David
	Conseiller Technique Départemental Adjoint	/ /	BRINGOUT Frédéric TOURASIN Lionel
SSSM	Conseiller départemental risques biologiques	/	MERAUX Isabelle

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	COLLIN Xavier DELAULE Lionel DELOULE Fabrice DESCHAMPS Fabrice DETTE Jean-Philippe DINETTE Arnaud DORIER Pierre DUDO Olivier DUIVON Gaëlle ELOY Vincent ESPINOSA Sébastien ESPITALIER Stéphane FAIVRE Nicolas FISCHESSEUR Guillaume FRANCHEQUIN Régis GEHANT Gilles GHERARDI Philippe GIRARDIN Dominique GUIGNOT Yvon HOFFSCHURR Pascal JOSET Sébastien LAISNE Jean-Marc LECOMTE Hervé MAIGROT Robin MANZONI Jérémie MARGUET John MARION Damien MARS Nicolas MICHAUD Xavier MICHEL Philippe MILLE Gaëtan MONNIN Frédéric NOIR Damien PAPE Christophe PETER Arnaud PETIT Christian PICHETTI Arnaud PLUMEREL Guillaume PONARD Guillaume PONCELIN Bertrand POURCELOT Jacques

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	PRIEM Vincent RASPILLER Olivier RENEAUX Lionel RIVA Laurent ROLLIN Jérôme ROUSSIN Anthony ROY Jérôme SCHORI Nicolas SECLET Elvis SIMON Jean-Luc SONNET Christophe THIAVILLE Jean-Christophe VECLAIN Bruno ZILL Fabrice
RCH 1	Chef d'équipe reconnaissance	BLANCHARD Yves BOLE Julien BOUCLET Gaëtan BOURGIN Sébastien BRENANS Raphaël CALLOIS Francis CARMINATI Alexis CHOULET Frédéric COMTE Florian CUNY Bertrand CUNY Sébastien DECHAUD David DEMANGE Michael DEPREZ Daniel DUBOURG Kévin DUCHANOY Benoît DUTOUR Sandrine FAIVRE-RAMPANT Claude FAVEY Nicolas GARNIER Hervé GIRARDET Tom GRANDGIRARD Julien GRILLET Bertrand GRYSYK Gaëtan JACOUTOT Olivier JEANNEROT Christophe JOUVE William

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
RCH 1	Chef d'équipe reconnaissance	KATANCEVIC Nicolas LAITHIER Julien LEMOINE Emmanuel LONCHAMPT Anthony MAGNIN-FEYSOT Olivier MONOT Etienne MONTAGNON Aurélien MOUGIN David PASQUA Pierre PERRIN Julien PORET Romuald POULEN Olivier POURCELOT Michaël POURCELOT Sébastien ROUHIER Florian SCHWEBLIN Magali THIEBAUD Mickaël TOURNIER Stéphane VALKER Marc

Article 2

Sont habilités à exercer la spécialité « RCH » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	PEYRUSSE Christian
RCH 1	Chefs d'équipe reconnaissance	DUBI Fabrice GAUDUMET Michaël

Article 3 | Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs groupements respectifs :

- Capitaine BOUCHOT Anaël – Groupement EST ;
- Lieutenant 1^{ère} classe SAUGET Yohann – Groupement OUEST ;
- Commandant PUEL Frédéric – Groupement SUD.

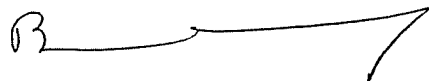
Article 4 | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 5 | L'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00007 du 1^{er} octobre 2021 susvisé est abrogé.

Article 6 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 05 JAN. 2022

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP



Liberté
Égalité
Fraternité

Service Départemental d'incendie et de secours du Doubs

Arrêté N° 25 - 2022 - 01 - 05 - 00011

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2022.

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
Vu la note d'information DSC8/PPF/LB n° 93-897 du 03 juin 1993 ;
Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;
Vu l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel Emploi, Activités, Compétences relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-11-00007 du 11 octobre 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2021 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2022, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 3	Conseiller technique départemental	50 m	SNL 2	SCHAER Dominique
SAL 3	Conseiller technique	50 m	SNL 1	GAUDUMET Michael

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 2	Chefs d'unité	50 m	SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1	BENKHELFALLAH Sid Ahmed BULLE Mathieu DECKMIN Richard DROZ-VINCENT Nicolas DUDO Olivier GIROD Enrique MONNIN Nicolas POTIER Cyril TREFF Damien
	Chefs d'unité	30 m	- SNL 1	CALLOIS Francis ROUSSEY Éric
SAL 1	Scaphandriers autonomes légers	50 m	SNL 1 - SNL 1 SNL 1 SNL 1 - SNL 1	BILLOD Julien BROCCO Guillaume ESPITALIER Stéphane MAILLOT Dominique TISSOT Stéphane TRIPONNEY Nicolas VAREY Frédéric
	Scaphandriers autonomes légers	30 m	- SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 - - - -	BAUFLE Julien BRENIAUX Jean-Simon CASSARD Régis GROSPERRIN Alexandre GUENAT Romain GUILLEMIN Marc MESSELET Mathieu MOURAUX Caroline PORTERET Stéphane VACELET Amaury

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
SAV	Sauveteurs Aquatiques	IEV	BARTHELEMY Maxime
		-	BARTHOD-MALAT Antoine
		IEV	BAUFLE Julien
		IEV	BENKHELFALLAH Sid Ahmed
		IEV	BILLOD Julien
		IEV	BOURDIN Fanny
		IEV	BOVET Florent
		IEV	BRENANS Raphael
		IEV	BRENIAUX Jean-Simon
		IEV	BROCCO Guillaume
		IEV	BULLE Mathieu
		IEV	CALLOIS Francis
		-	CARTIER Yoann
		IEV	CASSARD Régis
		IEV	CHATELAIN Nicolas
		IEV	CORNU Laurent
		IEV	COURAGEOT Damien
		IEV	CUNY Sébastien
		IEV	DABSALMONT Sébastien
		IEV	DECKMIN Richard
		IEV	DELOULE Hugo
		IEV	DROSZEWSKI Yann
		IEV	DROZ-VINCENT Nicolas
		IEV	DUBAT Adrien
		IEV	DUBOIS-DUNILAC Nicolas
		IEV	DUDO Olivier
		IEV	DUPONT Antoine
		-	ESPITALIER Stéphane
		IEV	GABRIEL Vincent
		IEV	GAHIDE Eddy
		IEV	GAUDUMET Michael
		-	GIROD Enrique
		-	GOY Franck
		IEV	GROSPERRIN Aline
IEV	GROSPERRIN Alexandre		
IEV	GUENAT Romain		
IEV	GUICHARD Samuel		
IEV	GUIGNOT Yvon		
-	GUILLEMIN Marc		
IEV	HORCKMANS Alexandre		
IEV	KATANCEVIC Nicolas		
IEV	KISEL Charlotte		
IEV	LAITHIER Julien		
IEV	LEGRAND Timea		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
SAV	Sauveteurs Aquatiques	IEV	LOICHOT Pierrick
		IEV	LOSLIER Cyril
		-	MAILLOT Dominique
		-	MARSOUDET Benjamin
		IEV	MARTIN Ludovic
		IEV	MESSELET Mathieu
		IEV	MONNIER Cyril
		IEV	MONNIN Nicolas
		IEV	MOREL Dylan
		-	MOURAUX Caroline
		IEV	MOURAUX Karen
		IEV	NEITTHOFFER Mathieu
		-	PAILLOZ Romain
		IEV	PAPE Christophe
		IEV	PIGUET Serge
		IEV	PLUMEREL Guillaume
		IEV	PORTERET Stéphane
		IEV	POTIER Cyril
		IEV	POURCELOT Edouard
		IEV	PROST Julien
		IEV	REGNIER Cyril
		IEV	REQUET David
		IEV	RIVA Mickael
		IEV	RODRIGUES Cédric
		-	ROUSSEY Eric
		IEV	SAUGET Yohann
		IEV	SCHAER Dominique
		IEV	TISSOT Jerome
		IEV	TISSOT Stéphane
		IEV	TONDA Jerome
IEV	TREFF Damien		
IEV	TRIPONNEY Nicolas		
IEV	VACELET Amaury		
IEV	VAREY Frédéric		
IEV	VERMOT-DESROCHES Charline		
-	VOEGLIN Marine		
Expert	Brevet d'état d'éducateur sportif du 2ème degré	IEV	VIEILLE Mathieu

Article 2

Sont habilités à exercer la spécialité « SAL » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	NOM - PRENOM
SAL 1	Scaphandriers autonomes légers	30 m	POUDEVIGNE Martin

Sont habilités à exercer la spécialité « SAV » uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
SAV 1	Sauveteurs aquatiques	Oui	COLLIARD Sébastien
		-	ELIA Romain
		Oui	JACQUIN Fabien
		Oui	LERMENE Quentin
		-	MARTIN Pauline
		-	NICOLAS Matthieu
		Oui	POUDEVIGNE Martin
		Oui	POY Ludovic
		Oui	PUGIN Jeremy
		Oui	QUERRY Frédéric
-	RIMAUD Jean-Marie		
Oui	VADAM Jean-Charles		

Article 3

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4

L'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-11-00007 du 11 octobre 2021 susvisé est abrogé.


Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 5

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 05 JAN. 2022

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP

Arrêté N° 25-2022-01-05-00012

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2022.

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompier ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07103 du 17 décembre 2007 portant création de l'équipe de sauvetage déblaiement ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté du 08 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-10-01-00009 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompier du département du Doubs pour l'année 2021 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} | Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompier du département du Doubs, au titre de l'année 2022, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM - PRENOM
SDE 3	Conseiller Technique Départemental	OUI	FAIVRE Raphaël
	Conseiller Technique Départemental Adjoint	OUI	GUY Daniel
	Chef de Section	OUI	ANGONIN Arnault PONARD Guillaume VASSEUR Olivier VIEILLEDENT Matthieu

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM - PRENOM
SDE 2	Chef d'Unité	OUI	BAZIN Olivier BOURGADEL Christophe BOURGOIN Alain BREUILLARD Patrice BRIDE Mickaël COLLIARD Sébastien MOREY Vincent ROBIN Christophe THEVENOT Thierry
		NON	AVONDO Samuel BETTONI Maxime BEUGNOT Alexis COULON Philippe CUSENIER Christophe ESPITALIER Daniel ESPITALIER Stéphane FALLOT David GABET Julien GILLIOT Guillaume GOMARD Julien GRANCHER Romaric HUGUENARD Fabrice JOUVE William LARRIERE Didier LESTRAT Jessy LOUIS Pascal MAGNIN-FEYSOT Olivier MENDY Philippe PELLIER Olivier PUPECKI Patrick ROUSSEY Eric RUEZ Jean-Luc SAUSER Yannick SECLET Elvis THIEBAUD Mickaël TISSOT Jérôme UHLEN Bruno VECLAIN Bruno VUILLET Johann

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM - PRENOM
SDE 1	Équipier	NON	BARRAULT Hervé BERTRAND Daniel BOUCLET Gaëtan BOUHELIER Robin BOUSSARD Gérard BRETAGNE Cédric CARMINATI Alexis CASSARD Régis CHAMPAGNE Charley CHEGNION Olivier CHOULET Frédéric COLLETTE Olivier COMPTE Alexandre COSTE Pierre CUSENIER Jérôme DEFRASNE Jérôme DUSSOUILLEZ Mickaël FAVE Rémy GAGELIN Alexandre GINDRAT Valere GIRARD Thomas GRABS Cédric GRANDJEAN Michel GRILLET Bertrand GUIGNIER Hervé GUILLET Daniel HUGUENARD Arnaud HUOT Aurore LANDWERLIN David LARTIGUE Aurélien LIEVRE David MANZONI Jérémie MARTIN Ludovic MATERNE Christophe MAY Jean-Baptiste MINETTI Thierry MIOTTE Patrick MONNIN Frédéric MOUGIN David NORMAND Bertrand

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM - PRENOM
SDE 1	Equipier	NON	PETIT Cédric PICARD Sylvain PONCOT Yohann PROFAULT Marine RATTONI Alain REGNAUT Fabien ROSSETTO Julien ROUARD Fabien ROUSSEAU Adrien RUHIER Raphaël SCUBLA Raphaël SIMONIN Lionel TERVEL Maxime TOURMAN Jean-Michel UMBER Loïc VADAM Jean-Charles VALKER Marc VARILLON Julien VUILLET Emmanuelle

Article 2 | Sont habilités à exercer la spécialité « SD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM - PRENOM
SDE 1	Equipier	NON	MAIGROT David PERIARD Anthony SCHWEBLIN Magali SIMON Eric

Article 3 | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4 | L'arrêté préfectoral n°25-2021-10-01-00009 du 1^{er} octobre 2021 susvisé est abrogé.


Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 5

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 05 JAN. 2022

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
Commandant le 25^e CDSP